

## DÉCISION D'HOMOLOGATION DE SÉCURITÉ

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Portail de subventions

### Considérant

- 1 La synthèse de la sécurité du service, élaborée à partir des déclarations de l'équipe.
- 2 L'ensemble des documents joints à la synthèse de sécurité, présentés en amont de cette décision.
- 3 Le ou les avis émis par l'équipe ayant participé à préparer la présente décision.

L'autorité d'homologation, **Hervé GAYMARD, Président du Conseil Départemental**, approuve l'homologation de la sécurité du service :

Pour une durée de (veuillez cocher une case) :  6 mois  1 an  2 ans  3 ans

**Commentaire** (veuillez compléter de manière manuscrite) :

La Commission d'homologation de la Sécurité des Systèmes d'Information (CHSSI) du Département de la Savoie a émis à l'unanimité un avis favorable sur l'homologation de ce téléservice pour une durée d'une année.

**Date** (veuillez compléter de manière manuscrite) :

**Signature** (veuillez signer précédé de la mention "Lu et approuvé") :

"Lu et approuvé"



L'homologation de sécurité d'un service public numérique est une obligation du référentiel général de sécurité et du décret n°2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics. L'homologation de sécurité participe également à la mise en conformité avec l'article 32 du règlement européen de la protection des données à caractère personnel relatif à la sécurité des données

MonServiceSécurisé et l'ANSSI ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'incidents de sécurité susceptibles d'affecter le service numérique et des conséquences qui pourraient en découler.



## AVIS SUR LA SÉCURITÉ DU SERVICE

Le ou les avis de l'équipe participant à la sécurité du service pour aider à la décision d'homologation de sécurité.

### Recommandation ANSSI

L'indice cyber du service numérique est de 2,7/5  
La durée d'homologation du service devrait être limitée à 1 an.

L'ANSSI recommande la poursuite du renforcement de la sécurité du service numérique.

### Avis 1



Commission d'homologation.

#### Favorable avec réserve

**Commentaire :** Favorable sous condition de mettre en place la MFA dès que l'éditeur le propose (ou via future solution du CD73), et suivre le déploiement des sauvegardes hors-ligne par l'éditeur.